



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue conformément à la loi le :

LE MERCREDI 11 MARS À 18 HEURES

à la salle 203-204 du centre des loisirs de la Ville de Belœil situé au 240 rue Hertel, Belœil, province de Québec.

Étaient présents :

M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand;
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil;
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville;
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;
M. Alexandre Dubé-Poirier, maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park.

Étaient absents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park.

Étaient également présents :

M. Donald Lebrun, substitut du Directeur de la Régie et Directeur adjoint;
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

Ouverture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 février 2020
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 20 février 2020

Conseil d'administration

6. Amendement à l'entente intermunicipale prévoyant la constitution de la Régie
7. Dépôt de la demande d'aide financière - Programme (RÉCIM) – Volet 2

Ressources humaines

8. Embauche du « directeur incendie »
9. Embauche de la « secrétaire-trésorière »
10. Licenciement employé 1186
11. Substitut de la « Secrétaire-Trésorière »
12. Signatures des effets bancaires – Autorisation



13. Désignation d'une personne responsable, services électroniques, Revenu Québec
14. Désignation d'une représentante auprès de Revenu Québec
15. Association des directeurs municipaux du Québec – Adhésion 2020
16. Gestion des ressources humaines et relations du travail

Finances

17. Déboursés par chèque pour la période du 14 février au 11 mars 2020
18. Dépenses incompressibles pour la période du 14 février au 11 mars 2020
19. Autorisation de transferts budgétaires

Affaires juridiques

Opérations

Points d'information

20. Points d'information :
 - a) Conditions de travail des pompiers à temps plein
 - b) Retraite du directeur adjoint aux infrastructures Jean Clément
 - c) Liste des interventions du mois de février 2020

Varia

21. Varia

Clôture de l'assemblée

22. Période de questions du public
23. Clôture de l'assemblée



PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Yves Lessard déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18 h 06.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Yves Lessard.

CA -2020-03-031

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour avec les changements suivants :

Rubrique reportée :

- 6. Amendement à l'entente intermunicipale prévoyant la constitution de la Régie
- 7. Dépôt de la demande d'aide financière - Programme (RÉCIM) – Volet 2

Rubrique ajoutée :

- 16. Gestion des ressources humaines et relations du travail

CA -2020-03-032

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 février 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 février 2020 ;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 13 février 2020 ;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Alexandre Dubé-Poirier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 février 2020.



CA -2020-03-033

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 20 février 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 20 février 2020 ;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 20 février 2020 ;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 20 février 2020.

6. Amendement à l'entente intermunicipale prévoyant la constitution de la Régie

La rubrique est reportée à une séance ultérieure.

7. Dépôt de la demande d'aide financière - Programme (RÉCIM) – Volet 2

La rubrique est reportée à une séance ultérieure

CA -2020-03-034

8. Embauche du « Directeur incendie »

ATTENDU QUE le poste de directeur de la Régie est vacant depuis le 21 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie, en collaboration avec le carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec, a procédé à un affichage de poste et des entrevues et tests de sélection pour combler le poste de Directeur de la Régie ;

ATTENDU QUE pour éviter toute forme de confusion dans les titres de poste de directeur, il y a lieu de changer les termes « Directeur de la Régie » pour les termes « Directeur incendie »

ATTENDU QUE le conseil d'administration a retenu la candidature de monsieur Pierre-Damien Arel, notamment en considérant ses expériences de travail antérieures et similaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie



ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) De remplacer les termes « Directeur de la Régie » par les termes « Directeur incendie » pour l'appellation du poste au sein la structure organisationnelle de la Régie ;
- 2) De conférer les pouvoirs suivants au Directeur incendie :
 - a. tous les pouvoirs d'un Directeur incendie en vertu de la Loi sur la sécurité incendie ou de toute autre loi en lien avec la sécurité incendie;
 - b. en vertu du règlement 2018-004, les mêmes pouvoirs que ceux dévolus aux Directeurs adjoints;
 - c. les pouvoirs du Directeur de la Régie en vertu du règlement 2018-01, dûment adopté par le conseil d'administration;
- 3) D'embaucher monsieur Pierre-Damien Arel au poste de « Directeur incendie » à partir du 30 mars 2020 aux conditions mentionnées dans le contrat de travail.

CA-2020-03-035

9. Embauche d'une « secrétaire-trésorière »

ATTENDU QUE le conseil d'administration a décidé de créer un nouveau poste au sein de l'organigramme de la Régie, celui de secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QUE les ressources humaines, le greffe, la trésorerie et les services informatiques seront sous la supervision de la secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QUE les pouvoirs attitrés au secrétaire du conseil d'administration et au trésorier de la Régie seront dorénavant assumés par la secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière assumera également une partie des pouvoirs anciennement conférés au Directeur de la Régie en vertu des règlements et politiques internes, notamment les pouvoirs administratifs;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie, en collaboration avec le carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec, a procédé à un affichage de poste et des entrevues et tests de sélection ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a retenu la candidature de madame Sylvie Gosselin, notamment en considérant ses expériences de travail antérieures et similaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Alexandre Dubé-Poirier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) de confirmer la création du poste de « secrétaire-trésorier » au sein de l'organigramme de la Régie ;
- 2) de conférer les pouvoirs suivants à la secrétaire-trésorière :
 - a. tous les pouvoirs du secrétaire du conseil-trésorier;
 - b. tous les pouvoirs du trésorier;



- c. les pouvoirs du Directeur de la Régie en vertu des règlements 2018-002, 2018-003, 2018-004, 2018-004-01 et 2018-005 dûment adoptés par le conseil d'administration de la Régie;
 - d. les pouvoirs du Directeur de la Régie en vertu du règlement 2018-001, dûment adopté par le conseil d'administration, sauf en ce qui a trait à la révocation du Directeur et au substitut du Directeur;
- 3) d'embaucher madame Sylvie Gosselin à titre de secrétaire-trésorière de la Régie incendie à partir du 9 mars 2020 aux conditions prévues dans le contrat de travail.

CA-2020-03-036

10. Licenciement employé 1186

ATTENDU QU'un avis de fin d'emploi a été remis à l'employé 1186 le 25 février 2020 ;

ATTENDU QUE l'employé 1186 n'a pas donné suite au « reçu-quittance et transaction » visant à régler les modalités relatives à la terminaison de son emploi ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de licencier l'employé 1186 en date du 25 février 2020 aux conditions prévues dans la Loi sur les normes du travail.

CA-2020-03-037

11. Substitut du « Secrétaire-trésorière »

ATTENDU QUE la création du poste de secrétaire-trésorier au sein de la Régie;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir un mécanisme en cas d'empêchement d'agir du secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de déclarer qu'en cas d'empêchement d'agir du secrétaire-trésorier, notamment en cas de démission, de révocation, de congé pour raison de maladie ou autre, de vacances, lorsque celui-ci ne peut être rejoint dans un délai raisonnable ou en cas d'urgence, les pouvoirs dévolus au secrétaire-trésorier peuvent être exercés par le Directeur incendie,

CA-2020-03-038

12. Signatures des effets bancaires - Autorisation

ATTENDU QUE le départ du trésorier au sein de la Régie;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'ajouter Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière de la Régie à signer tous les chèques et autres documents pertinents émis tout au long de l'année.

CA-2020-03-039

13. Désignation d'une personne responsable, services électroniques, Revenu Québec

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner une personne responsable de l'accès aux services électroniques de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Alexandre Dubé-Poirier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Mme Sylvie Gosselin représentante la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, soit autorisé à signer au nom de la Régie, les documents requis pour l'inscription à CLIC SÉCUR, et généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à Clic Sécur.

CA-2020-03-040

14. Désignation d'une représentante auprès de Revenu Québec

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ci-après la représentante, soit autorisé à :

- a) Consulter et agir au nom et pour le compte de la Régie, pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), y compris le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, pour tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Régie pour l'application ou l'exécution ;
- b) Des lois fiscales;
- c) De la loi sur la taxe d'accise;
- d) De la loi facilitant le paiement des pensions alimentaires;
- e) En communiquant avec Revenu Québec par téléphone, en personne, par écrit, ou en utilisant des services en ligne;
- f) Effectuer l'inscription de la Régie aux fichiers de Revenu Québec;
- g) Signer une autorisation ou une autorisation au nom et pour le compte de la Régie, y renoncer ou la révoquer selon le cas;
- h) Effectuer l'inscription de la Régie aux services CLIC SÉCUR-Entreprises et aux services en ligne MON DOSSIER pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet;



Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, à la représentante les renseignements dont il dispose sur la Régie et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux autres droits et obligations de toute nature de l'entreprise.

CA-2020-03-041

15. Association des directeurs municipaux du Québec – Adhésion 2020

ATTENDU QUE l'adhésion à un ordre professionnel et/ou association est un avantage inclus au contrat de travail ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2020 de Mme Sylvie Gosselin au montant de 477.00 \$ plus taxes.

Montant disponible au poste budgétaire 02-220-00-494.

CA -2020-03-042

16. Gestion des ressources humaines et relation du travail

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu veut bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relation du travail, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Dubé-Poirier
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Régie mandate la firme Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L afin qu'elle la conseille et l'appui, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux taux horaires alors en vigueur.

CA -2020-03-043

17. Déboursés par chèque pour la période du 14 février au 11 mars 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 14 février au 11 mars 2020 ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 14 février au 11 mars 2020, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Chèque annulé (chèque no : N/A)	---
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration (chèque no : N/A)	---
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèque no : 584 à 625)	268 712,30 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	268 712,30 \$

- 2) D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

CA -2020-03-044

18. Dépenses incompressibles pour la période du 14 février au 11 mars 2020

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2018-004 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue au secrétaire-trésorier de la Régie l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

ATTENDU QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* et aux termes de la résolution numéro CA-2018-12-93 ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 14 février au 11 mars 2020 ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Corriveau



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 14 février au 11 mars 2020, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paielements directs et prélèvements préautorisés	
Fournisseurs	402 210,35 \$
Transferts électroniques	
Paie et autres	165 814,04 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	568 024,39 \$

CA -2020-03-045

19. Autorisation de transferts budgétaires

ATTENDU QUE l'article 14 du *Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* prévoit qu'il est possible pour le secrétaire-trésorier d'effectuer des virements de crédits budgétaires ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a déposé un rapport, sous forme de tableau, cumulant les virements budgétaires proposés ;

ATTENDU le transfert des disponibilités budgétaires est autorisé par le substitut du Directeur de la Régie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Dubé-Poirier
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Régie a effectuer les transferts budgétaires portés à la connaissance du conseil d'administration.

20. Points d'information

- A. Conditions de travail des pompiers à temps plein ;
- B. Retraite du directeur adjoint aux infrastructures, M. Jean Clément ;
- C. Liste des interventions du mois de février 2020.

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents.

21. Varia

22. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.



CA -2020-03-046

23. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18 h 24.

Yves Lessard
Président d'assemblée
Vice-Président du conseil d'administration

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Secrétaire-trésorière

